2EG
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 37 rue Victor Boissel, 53000 LAVAL
943 657 221 RCS LAVAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 08 décembre 2025

L'an 2026,
Le 01 août,
A 16 heures,

Les associés de la Société 2EG se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 37 rue Victor Boissel 53000 LAVAL, sur convocation faite voie orale adressée le 14 juillet 2026 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Envel GALLON, titulaire de 30000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Ewen GALLON, titulaire de 120000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 150 000 actions sur les 150 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ewen GALLON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de transférer le siège social du 37 rue Victor Boissel, 53000 LAVAL au 17 rue Adjudant Deslandes 53000 LAVAL, et ce à compter du 01 août 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 17 rue Adjudant Deslandes 53000 LAVAL".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Ewen GALLON

Envel GALLON

Signé par Envel GALLON
Le 4 sept. 2026

Signed with Universign doc_30n tx_abBwL079Q51b

Ewen GALLON

Signé par Ewen GALLON
Le 6 sept. 2026

Signed with Universign doc_30n tx_abBwL079Q51b